

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 5 décembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 11 décembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Valérie MONTAGNE, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Ahmed KELATI à Sylvie GOYARD

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.86 - Crédit d'un budget annexe – Lotissement « Bois de Canot »

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que la Commune est propriétaire de terrain non bâti (parcelle ZN 4) inscrit au patrimoine communal et destiné à accueillir un lotissement à usage d'habitation.

Considérant que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites dans un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir un budget annexe, assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), dénommé «Lotissement Bois de Canot», au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées aux opérations d'aménagement et de vendre des lots à bâtir.

Ahmed KELATI, Sylvie GOYARD, Bruno DIANO s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- crée un budget annexe dénommé « Lotissement Bois de Canot » à compter du 1^{er} janvier 2026
- soumet ce budget à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- utilise la nomenclature comptable M57
- transfère le terrain concerné par ces opérations du budget Principal vers ce budget annexe.
- autorise Madame le Maire, à signer tout document afférent à la présente délibération